

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2229

11 septembre 2013

### SOMMAIRE

2PM Life Brokerage S.A. ....	106954	Macadam S.à r.l. ....	106952
3PM S.à r.l. ....	106954	Majac Gestion S.à r.l. ....	106957
APN Finance Company S.à r.l. ....	106992	Mardam Immo S.A. ....	106946
Arle Luxco S.A. ....	106985	Marlis S.à r.l. ....	106960
Circle K Asia ....	106949	ME Business Solutions S.à r.l. ....	106952
G. Vanderpoorten & Cie ....	106974	Mecconti S.à r.l. ....	106948
HedgePeak SICAV-SIF, SCA ....	106947	MGPF S.A. ....	106953
Hema Lux Société Civile Immobilière ..	106946	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	106954
HSA International 2 S.à r.l. ....	106946	Moor Park Newday Netherlands Holdco S.à r.l. ....	106953
Iceberg Maze S.à r.l. ....	106946	Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B ....	106959
Information Services Luxembourg .....	106946	Moselle SICAF/SIF ....	106951
Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à r.l. .....	106947	Multi Manager Access ....	106951
Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l. .....	106947	NEUORT International s.à r.l. ....	106974
ITH Europe S.A. ....	106947	Nova Participation S.A. ....	106950
L.01 Laurus ....	106947	OSCAR Verwaltung International S.à r.l. .....	106955
L.07 Limpertsberg S.A. ....	106948	OXEA Holding 2 S.à r.l. ....	106952
LaSalle UK Ventures ....	106948	Oxea S.à r.l. ....	106952
Lavolo S.A. ....	106949	Pegas Nonwovens SA ....	106992
Le Domaine S.à r.l. ....	106950	Sabatelli 1 S.à r.l. ....	106978
Le Nouveau Cygne S.à r.l. ....	106949	Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l. ...	106962
Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l. ...	106948	Société de Recherches Techniques et de Marketing ....	106956
L'Occitane Groupe S.A. ....	106948	Thirty-One s.à r.l. ....	106956
LSF5 Giga Holdings S.à r.l. ....	106951	Tournesol S.A. ....	106953
LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l. ....	106951	Ventech China II SICAR ....	106959
LSF Marseille II S.à r.l. ....	106950	WJ Bron S.à r.l. ....	106990
LSF Marseille S.à r.l. ....	106950	ZapFi Networks International S.A. ....	106952
LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l. ....	106951	ZapFunding S.à r.l. ....	106953
LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l. .....	106954	ZapHolding S.A. ....	106953
Lubengo International S.A. ....	106950	Ziwat-IPC.eu ....	106954
Lumédia S.A. ....	106955		
Lux Euro-Asian Investments III ....	106949		
Lux-Maintenance S.à r.l. ....	106949		

**Hema Lux Société Civile Immobilière, Société Civile.**

Siège social: L-3569 Dudelange, 96, rue Tattenberg.  
R.C.S. Luxembourg E 1.945.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100620/10.

(130121828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**HSA International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 156.051.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013100626/11.

(130122099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Information Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 145.294.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Information Services Luxembourg  
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013100632/11.

(130122686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Iceberg Maze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 111.917.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66796 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100630/10.

(130122464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Mardam Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 128.347.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

*Pour compte de MARDAM IMMO S.A.  
Fiduplan S.A.*

Référence de publication: 2013100813/12.

(130121829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 104.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100634/10.

(130122367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 165.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100635/10.

(130122473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**ITH Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 113.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100674/10.

(130121862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**L.01 Laurus, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 92.159.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17/07/2013.

Référence de publication: 2013100725/10.

(130122191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**HedgePeak SICAV-SIF, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 159.230.

L'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2013 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ex PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2013100608/14.

(130121937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100729/10.

(130121927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**L.07 Limpertsberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 134.289.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18/07/2013.

Référence de publication: 2013100726/10.

(130122258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 125.718.

Les Etats Financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100728/11.

(130122100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013100732/11.

(130122723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Mecconti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 19, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 103.999.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013100817/12.

(130121740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Lux Euro-Asian Investments III, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.310.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013100734/11.

(130122540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Lux-Maintenance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Z.A.C. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 137.858.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100737/10.

(130122255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Circle K Asia, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013100383/12.

(130122247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Lavolo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100756/10.

(130122635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Le Nouveau Cygne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 19A, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 112.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le gérant*

Référence de publication: 2013100760/11.

(130122694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Le Domaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013100759/10.

(130122713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**LSF Marseille II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.887.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013100770/11.

(130122548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**LSF Marseille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.567.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013100771/11.

(130122549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Nova Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVA PARTICIPATION S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013100847/12.

(130121865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Lubengo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100782/10.

(130122623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 119.052.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013100772/11.

(130122538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 149.548.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013100775/11.

(130122547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 136.828.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013100777/11.

(130122543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Moselle SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 139.846.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.  
Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2013100805/11.

(130121942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Multi Manager Access, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.445.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100810/10.

(130122283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Macadam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.340.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100811/10.

(130122665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**ME Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.063.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013100815/10.

(130122718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**OXEA Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.333.

*Rectificatif L-130111676*

Il convient de modifier le numéro de RCS de la société OXEA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.153.422 et non B122.023 et ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100863/13.

(130122009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

Il résulte du contrat de transfert de parts réalisé en date du 18 juillet 2013 que:

Oxea Associates GmbH & Co. KG, transfère 23,127 parts sociales de classe B qu'elle détient dans la Société à Advent Oxea (Cayman) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100864/12.

(130122586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**ZapFi Networks International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 167.818.

Le bilan au 31.12.2012 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101046/9.

(130121773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Moor Park Newday Netherlands Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 126.948.

—  
*Extrait des résolutions prises par associé unique le 27 juin 2013*

Le mandat de Dr. Ehlers Gruttke, Dr Volkmann et Partner, ayant leur siège social au 18, Brahmsalle, D-20144 Hamburg, Allemagne comme réviseur d'entreprises agréé de la Société expirant en 2009 n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Anna D'Alimonte

Gérante

Référence de publication: 2013100803/14.

(130122452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**MGPF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 90.379.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100823/10.

(130122405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**ZapFunding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.221.

—  
Le bilan au 31.12.2012 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101047/9.

(130121771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**ZapHolding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.278.

—  
Le bilan au 31.12.2012 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101048/9.

(130121774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Tournesol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 106.112.

—  
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOURNESOL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013100992/12.

(130122496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013100778/11.

(130122546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 101.235.127,48.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.758.

*Extrait des résolutions prises par les associés le 27 juin 2013*

Monsieur Graydon Charles Butler, ayant son adresse professionnelle au 45, York House, Seymour Street, GB-W1H JT Londres, Royaume-Uni, a été nommé en tant que Gérant au lieu de Gérant de catégorie B avec effet au 23 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Anna D'Alimonte

*Gérante*

Référence de publication: 2013100802/15.

(130122450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**3PM Life Brokerage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 132.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101056/9.

(130122316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**3PM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 161.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101058/9.

(130122110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Ziwat-IPC.eu, Société Anonyme.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.050.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101052/10.

(130122659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Signature.

**OSCAR Verwaltung International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.389.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, associé unique de la Société, a cédé l'intégralité de ses parts sociales (1.250 parts sociales) détenues dans la Société, à OSCAR Stichting, société de droit hollandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 231 B-Tower, 5<sup>th</sup>, 1118BH Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés KvK sous le numéro 57884536, avec effet au 8 mai 2013.

OSCAR Stichting détient depuis le 8 mai 2013 l'intégralité des parts sociales (1.250 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10.- chacune) et devient l'associé unique de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSCAR Verwaltung International S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013100862/19.

(130122013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Lumédia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 83.967.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal le 3 juillet 2013 à 11h30*

*Bureau*

La séance est ouverte à 11 h30 sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alfredo Tavares.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur Pierre Wicker.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

*Résolution*

*5<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale décide:

1) de renommer aux fonctions d'administrateur de LUMEDIA S.A. pour une durée de 4 ans:

- Madame Danièle Fonck, née le 31 janvier 1953 à Luxembourg et domiciliée à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf;

- et Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet;

- Monsieur Pierre Wicker, né le 23 mars 1953 à Metz, et domicilié à F-57140 Woippy, 3, avenue des Deux Fontaines;

- Monsieur Jean-Luc Schmitt, né le 31 juillet 1963 à Strasbourg et domicilié à F-57140 Woippy, 3, avenue des Deux Fontaines.

2) de renommer à la fonction d'administrateur délégué de LUMEDIA S.A. pour une durée de 4 ans Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

3) de renommer à la fonction de Président du Conseil d'administration de LUMEDIA S.A., Monsieur Pierre Wicker, né le 23 mars 1953 à Metz, et domicilié à F-57140 Woippy, 3, avenue des Deux Fontaines pour une durée de 4 ans.

4) de renommer aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Loriane de Paoli, née le 17 décembre 1962 à Apecchio (Italie) et domiciliée à L-4482 Belvaux, 45, rue Michel Rodange pour une durée d'un an.

Résolution extraite et conforme au Procès verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2013.

Alvin Sold

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013101931/35.

(130123815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Soremartec, Société de Recherches Techniques et de Marketing, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 20.161.

L'adresse actuelle de Monsieur Jorge DE MORAGAS, administrateur de la Société, est 4, rue Van Der Meulen L-2152 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100940/12.

(130122475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Thirty-One s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4874 Lamadelaine, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 160.256.

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1- Madame Nadezda SERGEJEVA, serveuse, née à Kohtla-Jarve (Estonie) le 15 août 1973, demeurant au 27 rue Foascht, L - 5534 Remich;

et

2.- Madame Marta KANCZUGA, serveuse, née à Walcz (Pologne) le 28 février 1980, demeurant à L-4849 Rodange, 15, rue des Romains, ici représentée par Madame Nadezda SERGEJEVA, précitée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Madame Nadezda SERGEJEVA et Madame Marta KANCZUGA, précitées sont les deux seuls associés actuels (les «Associés») de la société à responsabilité limitée THIRTY-ONE S. à r.l., ayant son siège social établi au 31, Grand-Rue, L - 4874 Lamadelaine, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 160256 constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber alors de résidence à Bascharage le 12 avril 2011 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1354 du 22 juin 2011 (la «Société»),

suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous seing privé en date du 27 février 2012 suivant laquelle Madame Svetlana SERGEJEVA a cédé 25 (vingt-cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Madame Nadezda SERGEJEVA, précitée au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

Copie de ladite convention de cession de parts restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

Les Associés constatent, suite à ladite cession de parts, que la répartition des parts sociales de la Société est comme suit:

Madame Nadezda SERGEJEVA, prénommée, .....	75 parts
Madame Marta KANCZUGA, prénommée, .....	25 parts
TOTAL: .....	100 parts

*Intervention*

Ensuite, Madame Nadezda SERGEJEVA, prénommée, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare accepter ladite cession de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Nadezda Sergejeva, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 juillet 2013. LAC / 2013 / 31768. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100989/52.

(130122679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Majac Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.997.400,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.212.

L'an deux mille treize, le treize juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

**ONT COMPARU**

1. Monsieur Armand ALEXANIAN, dirigeant de société, né le 26 octobre 1956 à Marseille (France), de nationalité française, demeurant au 29, avenue Cytharista à F-13600 La Ciotat (France).

2. Madame Christiane THIBAUD, épouse ALEXANIAN, dirigeante de société, née le 17 mai 1957 à Marseille (France), de nationalité française, demeurant au 29, avenue Cytharista à F-13600 La Ciotat (France),

tous deux représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles,

agissant en qualité d'associés (les Associés) de la société MAJAC Gestion S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173212, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 21 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 109 du 16 janvier 2013, et ayant un capital de dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 19.900,-) (la Société).

Les Associés reconnaissent être pleinement informés des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation de capital d'un montant de quatre millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 4.977.500,-), pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 19.900,-) à un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 4.997.400,-);

2. Emission de quatre millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents (4.977.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription des quatre millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents (4.977.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par les Associés et acceptation du paiement et de la libération pour ces nouvelles parts sociales par un apport en nature ayant une valeur totale de cinq millions quatre cent soixante-sept mille cinq cent huit euros et soixante-deux centimes d'euros (EUR 5.467.508,62);

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, de manière à refléter les résolutions précédentes;

5. Divers.

Les Associés demandent au notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 4.977.500,-), pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 19.900,-) à un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 4.997.400,-), par l'émission de quatre millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents (4.977.500) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées; ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à un dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

### *Souscription et Paiement*

Sont alors intervenu les Associés, représentés comme dit ci-avant, lesquels déclarent souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales et les libérer par un apport en nature (l'Apport) de valeurs mobilières consistant en dix-sept mille huit cent dix-huit (17.818) parts en pleine propriété ainsi que soixante-six mille (66.000) parts sociales détenues en usufruit de FINANCIERE MAJANCAL S.C., une société civile de droit français, ayant son siège social au 29, avenue Cytharista à F-13600 La Ciotat (France) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 500.465.067 (la Société Apportée) (les Valeurs Mobilières).

Les Associés déclarent que (i) l'Apport est fait sur la base de déclarations et attestations datées du 10 juin 2013, qui resteront annexées au présent acte, dans lesquels les Associés ont conclu d'apporter les Valeurs Mobilières, (ii) ils sont les seuls propriétaires des Valeurs Mobilières qu'ils apportent et que ces Valeurs Mobilières sont légalement et conventionnellement librement transmissibles, (iii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Valeurs Mobilières à la Société et (iv) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La valeur de l'Apport est décrite dans des attestations de valorisation datée du 10 juin 2013, et approuvée par le conseil de gérance de la Société en date du 10 juin 2013, qui restera annexé au présent acte, soit un montant total de cinq millions quatre cent soixante-sept mille cinq cent huit euros et soixante-deux centimes d'euros (EUR 5.467.508,62), étant toutefois précisé que seul le montant de quatre millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 4.977.500,-) sera contribué au capital social et le solde, soit la somme de quatre cent quatre-vingt-dix mille huit euros et soixante-deux centimes d'euro (EUR 490.008,62) sera payé à titre de soulte.

En contrepartie de l'Apport:

Monsieur Armand ALEXANIAN, représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante (2.488.750) Nouvelles Parts Sociales, entièrement libérées en contrepartie d'un apport en nature consistant en huit mille neuf cent neuf (8.909) parts sociales en pleine propriété ainsi que trente-trois mille (33.000) parts sociales détenues en usufruit de la Société Apportée, pour une valeur d'apport de deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 2.488.750,-) à titre de libération des Nouvelles Parts Sociales souscrites, incluant le versement d'une soulte d'un montant de deux cent quarante-cinq mille quatre euros et trente et un centimes d'euro (EUR 245.004,31); et

Madame Christiane THIBAUD, épouse ALEXANIAN, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante (2.488.750) Nouvelles Parts Sociales, entièrement libérées en contrepartie d'un apport en nature consistant en huit mille neuf cent neuf (8.909) parts sociales en pleine propriété ainsi que trente-trois mille (33.000) parts sociales détenues en usufruit de la Société Apportée, pour une valeur d'apport de deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 2.488.750,-) à titre de libération des Nouvelles Parts Sociales souscrites, incluant le versement d'une soulte d'un montant de deux cent quarante-cinq mille quatre euros et trente et un centimes d'euro (EUR 245.004,31).

### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article cinq des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

#### **« Art. 5 Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 4.997.400), représenté par quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (4.997.400) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (individuellement une Part Sociale, collectivement les Parts Sociales).»

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille six cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104353/103.

(130126563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Ventech China II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101019/11.

(130122213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 178.886.

STATUTS

*1. Associés commandités*

Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B GP, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et en phase d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Commandité»);

MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE II GP L.P., un exempted limited partnership, constitué et régi par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans et immatriculé auprès du Registre des îles Caïmans sous le numéro MC-71647 (l'«Associé Commandité»).

*2. Dénomination sociale, Objet social et Siège social*

I. Dénomination

"Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B", une société en commandite spéciale.

II. Objet

Les objectifs de la Société consistent (a) à identifier des Investissements (Partnership Investments) potentiels, (b) à procéder à l'acquisition, à la détention et à la cession des Investissements (Partnership Investments) et (c) en attendant que l'affectation ou le versement des fonds de la Société soient effectués, procéder à l'investissement de ces fonds selon les termes du présent Contrat, chaque fois de manière cohérente avec les objectifs décrits dans le Mémoire Confidential. La Société est habilitée à accomplir tout acte nécessaire, approprié, souhaitable, accessoire ou pertinent au titre ou aux fins des objectifs décrits dans la présente Section 1.05, y compris notamment tout pouvoir pouvant être exercé pour le compte de la Société par l'associé commandité gérant luxembourgeois et/ou par l'associé commandité gérant des Îles Cayman selon les dispositions du présent Contrat, pour autant que la Société ne réalise pas d'affaires avec le public aux Îles Cayman (à l'exclusion de ce qui peut être nécessaire à l'exercice des activités de la Société hors des Îles Cayman).

III. Siège social 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

IV. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prend son terme le 31<sup>ème</sup> jour du mois de décembre de la même année. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra terme le 31 décembre 2014.

*3. Désignation des gérants et pouvoir de signature*

Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B GP, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et en phase d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Commandité gérant»);

MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE II GP L.P., un exempted limited partnership, constitué et régi par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans et immatriculé auprès du Registre des îles Caïmans sous le numéro MC-71647 (l'«Associé Commandité gérant»).

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'associé commandité gérant luxembourgeois ou, le cas échéant, eu égard à toute question en matière de gestion d'investissements, par la signature de l'associé commandité gérant des îles Cayman ou, le cas échéant, par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de représentation a été délégué par l'associé commandité gérant luxembourgeois ou par l'associé commandité gérant des îles Cayman.

#### 4. Date de création de la Société et de son terme.

La Société est créée le 19 Juillet 2013 pour une durée déterminée jusqu'au 19 juillet 2027.

Référence de publication: 2013104347/49.

(130126984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

### **Marlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8223 Mamer, 4, rue de Londres.

R.C.S. Luxembourg B 178.862.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Monsieur Marco BERG, gérant de société, demeurant à L-8223 Mamer, 4, rue de Londres.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MARLIS S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Mamer.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Marco BERG, gérant de société, demeurant à L-8223 Mamer, 4, rue de Londres.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marco BERG, gérant de société, né à Luxembourg, le 10 janvier 1971, demeurant à L-8223 Mamer, 4, rue de Londres.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-8223 Mamer, 4, rue de Londres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104359/104.

(130126465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.544.

—  
RECTIFICATIF

du dépôt numéro L130116549, déposé le 11/07/2013

STATUTS

In the year two thousand and thirteen, on the third day of July.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Skywalk Investment Partners LP, a Jersey limited partnership, duly represented by its general partner, Hines Skywalk GP Limited, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St. Helier, Jersey C.I. JE45UT,

Itself duly represented for the purposes hereof by Emmanuel Lamaud, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Jersey, on 27 June 2013.

The power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

- 4.1 The Company's registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

### **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (€ 1) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
- 6.6 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

- Each share entitles to one (1) vote.

- Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 A decision of the shareholder (s) shall approve in advance the following actions concerning the Company or one of its subsidiaries controlled directly or indirectly for more than 50% when the approval of the Company for such action is required:

- the acquisition or sale of any real estate asset or of any shareholding in any companies, enterprises or groups;
- the approval, execution, amendment, of the terms and conditions (a) of any bank or other financing and of the related security interests and guarantees and (b) of any refinancing, with the exception of ordinary cash management transactions;
- the approval, execution, amendment, termination of any agreement involving a financial commitment exceeding one (1) million euro (stand alone or aggregated) including works, services, any delegated project, etc.;
- the approval, execution, amendment, of the terms and conditions of any contracts for assistance with the management of the assets that may have an incidence on the Company's strategy, management or solvency; and
- the approval, execution, amendment, termination of any lease agreement with an annual rent exceeding one (1) million euros.

14.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.**

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

#### **Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

##### 18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

##### 18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of at least two (2) managers or (ii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **E. Supervision**

#### **Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

### Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing law

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed the shares as follows:

Skywalk Investment Partners LP, prenamed, paid twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) in order to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

#### *Transitory provision*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2013.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- Manager - Mr. Mark Sears, professionally residing at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London, W1S 3AE

- Manager - Mr. Damian Pons, professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Manager - Mr. Kenneth MacRae, professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier qui restera dépositaire du présent acte.

#### **A comparu:**

Skywalk Investment Partners LP, a limited partnership, constituée et existante sous les lois du Jersey, dûment représentée par son general partner, Hines Skywalk GP Limited, constituée et existante sous les lois du Jersey, ayant son siège social à 13 Castle Street, St. Helier, Jersey C.I. JE45UT;

elle-même dûment représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 27 juin 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis du notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg et dont les statuts auront la teneur qui suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l. (la «Société»).

#### **Art. 2. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

- Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

- Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

### **D. Gestion**

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 Une décision de l'associé/des associés devra approuver préalablement les actions suivantes concernant la Société ou un de ses subsidiaires contrôlés directement ou indirectement par plus de 50% lorsque l'approbation de la Société pour telle action est requise:

- l'acquisition ou vente de tout bien immobilier ou de tout actionariat dans toutes sociétés, entreprises ou groupes qui soient;
- approbation, signature, modification des termes et conditions (a) de tout financement bancaire ou autre et de toutes les sûretés et garanties correspondantes et (b) de tout refinancement, à l'exception des opérations ordinaires de gestion de la trésorerie;
- approbation, signature, modification et résiliation de tout contrat impliquant un engagement financier excédant un (1) million d'euros (de manière individuelle ou consolidée comprenant des travaux, services ou tout ouvrage délégué, etc.;
- approbation, signature, modification des termes et conditions de tout contrat d'assistance à la gérance des biens qui pourraient avoir une incidence sur la stratégie, la gérance ou la solvabilité de la Société; et
- approbation, signature, modification et résiliation de tout contrat de location dont le loyer annuel excéderait un (1) million d'euros.

14.4 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

**Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.**

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

**Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

**Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

**18.2 Quorum**

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

**18.3 Vote**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou (ii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

## E. Surveillance de la Société

### Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Souscription et Paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Skywalk Investment Partners LP, prénommée, a payé douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) afin de souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200,-.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera au trente et un (31) décembre 2013.

### *Résolutions de l'associé unique*

La comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à trois (3) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant - M. Mark Sears, dont la résidence professionnelle est située au Queensberry House, 3, Old Burlington Street, Londres, W1S 3AE,

- Gérant - M. Damian Pons, dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

- Gérant - M. Kenneth MacRae, dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LAMAUD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31200. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104553/695.

(130126268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**NEUORT International s.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. G. Vanderpoorten & Cie).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 140.737.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Guy VANDERPOORTEN, courtier en assurances, né à Ninove (Belgique), le 12 février 1969, demeurant à B-9401 Ninove, Beukendreef, 50,

détenteur de cinq mille (5.000) parts sociales de commandité.

2) Madame Ann THESIN, indépendante, née à Ninove (Belgique), le 12 juin 1963, demeurant à B-9400 Ninove, Peyenbeek, 5.

détenrice de cinq mille (5.000) parts sociales de commanditaire,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Bert BOUTON, administrateur de sociétés, demeurant à L-8373 Hobscheid, 33, rue du Neuort.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 juin 2013, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés commandité, respectivement commanditaire de la société en commandite simple "G. Vanderpoorten & Cie" (numéro d'identité 2008 21 00 378), avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 140.737, constituée suivant acte sous seing privé daté du 27 juin 2008, publié par extrait au Mémorial C, numéro 2087 du 28 août 2008,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de transformer la société en commandite simple "G. Vanderpoorten & Cie" en une société à responsabilité limitée, et ce avec effet à ce jour.

La société aura désormais la dénomination suivante: «NEUORT International s. à r.l.».

Les cinq mille (5.000) parts sociales de commandité et les cinq mille (5.000) parts sociales de commanditaire sont remplacées par dix mille (10.000) parts sociales.

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre le ou les propriétaires des parts sociales de la société à responsabilité limitée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

L'évaluation de la société en commandite simple «G. Vanderpoorten & Cie» résulte d'un rapport daté du 20 juin 2013, basé sur les comptes de la société arrêtés au 31 mai 2013 et établi par la société «LUCOS CONSULTING S. à r.l.» à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, c/o Monsieur Jan VANDEN ABEELE, expert-comptable et contresigné par le gérant Monsieur Guy VANDERPOORTEN, préqualifié.

Ledit rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Guy VANDERPOORTEN, préqualifié, comme gérant de la société et de lui accorder décharge pleine et entière de sa fonction jusqu'à ce jour.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite Monsieur Guy VANDERPOORTEN et Madame Ann THESIN, préqualifiés, seuls associés de la société "NEUORT International s. à r.l.", ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des dix mille (10.000) parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) pour le porter de son montant actuel de dix mille euros (€ 10.000.-) à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), sans émission de parts sociales nouvelles, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves libres.

Il est certifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves libres par le bilan établi en date du 31 mai 2013, contenu dans le prédit rapport de la société «LUCOS CONSULTING S. à r.l.» daté du 20 juin 2013.

#### *Répartition du capital social*

Suite à la prédite augmentation de capital, le capital social souscrit est réparti comme suit:

a) Monsieur Guy VANDERPOORTEN, préqualifié sub 1), cinq mille parts sociales . . . . .	5.000
b) Madame Ann THESIN, préqualifiée sub 2). cinq mille parts sociales . . . . .	5.000
Total: dix mille parts sociales . . . . .	10.000

### Troisième résolution

Les associés décident d'établir les statuts de la société à responsabilité limitée "NEUORT International s à r.l." comme suit:

#### «Titre I<sup>er</sup>. Raison sociale, Objet, Durée, Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations. La société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. L'objet de la société sera de toute façon limité à la simple gestion du patrimoine privé et la société ne participera pas à la vie économique en général.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La société peut en outre mettre en gage, transférer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La société peut acquérir, louer, transférer et gérer toutes sortes d'immeubles dans tous pays.

La société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "NEUORT International s.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

#### Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales: dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et Assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Guy VANDERPOORTEN et Madame Ann THESIN, préqualifiés, comme gérants de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant pour tout montant n'excédant pas dix mille euros (€ 10.000.-).

Au-delà d'un montant de dix mille euros (€ 10.000.-), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

*Disposition transitoire*

La première année sociale se terminera le 31 décembre 2013.

*Evaluation des frais*

Les dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: VANDERPOORTEN, THESIN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013104737/181.

(130126670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Sabatelli 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 583.860,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 177.244.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sabatelli L.P., an exempted limited partnership pursuant to the Exempted Limited Partnership Law (2012 Revision) of the Cayman Islands, acting through its general partner Sabatelli Limited, which has its registered office in the Cayman Islands at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Mrs Judit Stern, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 July 2013;

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Sabatelli 1 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B177244, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 13 May 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1600, page 76766 dated 4 July 2013 and have not been amended since the Company's incorporation.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create the following new classes of shares:

- class A shares (the "Class A Shares");
- class B shares (the "Class B Shares");
- class C shares (the "Class C Shares");
- class D shares (the "Class D Shares");
- class E shares (the "Class E Shares");
- class F shares (the "Class F Shares");
- class G shares (the "Class G Shares");
- class H shares (the "Class H Shares");
- class I shares (the "Class I Shares"); and

- class J shares (the "Class J Shares")  
each having a par value of one British Penny (GBP 0.01) and having the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the following resolutions.

*Second resolution*

The Sole Shareholder consequently resolves to convert the existing one million three hundred thousand (1,300,000) shares of the Company into: one hundred and thirty thousand (130,000) Class A Shares, one hundred and thirty thousand (130,000) Class B Shares, one hundred and thirty thousand (130,000) Class C Shares, one hundred and thirty thousand (130,000) Class D Shares, one hundred and thirty thousand (130,000) Class E Shares, one hundred and thirty thousand (130,000) Class F Shares, one hundred and thirty thousand (130,000) Class G Shares, one hundred and thirty thousand (130,000) Class H Shares, one hundred and thirty thousand (130,000) Class I Shares and one hundred and thirty thousand (130,000) Class J Shares.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred and seventy thousand eight hundred and sixty British Pounds (GBP 570,860.-) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000.-) to five hundred and eighty-three thousand eight hundred and sixty British Pounds (GBP 583,860.-) by creating and issuing the following new shares to be divided into:

five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class A Shares, five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class B Shares, five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class C Shares, five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class D Shares, five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class E Shares, five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class F Shares, five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class G Shares, five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class H Shares, five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class I Shares and five million seven hundred and eight thousand six hundred (5,708,600) Class J Shares, each having a par value of one British Penny (GBP 0.01) and all having the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the following resolutions (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash.

The Sole Shareholder declares to subscribe for all of the New Shares and to fully pay up such New Shares by a contribution in cash for a total contribution of five million seven hundred and eight thousand six hundred and twenty-one British Pounds (GBP 5,708,621) out of which: (i) five hundred and seventy thousand eight hundred and sixty British Pounds (GBP 570,860.-) are allocated to the Company's share capital and (ii) five million one hundred and thirty-seven thousand seven hundred and sixty-one British Pounds (GBP 5,137,761.-) are allocated to the Company's share premium account.

The proof of the existence of the contributions has been produced to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the article 5 of the Articles (share capital), which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is five hundred and eighty three thousand eight hundred and sixty British Pounds (GBP 583,860) divided into as follows:

- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class A shares (the "Class A Shares");
- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class B shares (the "Class B Shares");
- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class C shares (the "Class C Shares");
- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class D shares (the "Class D Shares");
- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class E shares (the "Class E Shares");
- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class F shares (the "Class F Shares");
- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class G shares (the "Class G Shares");
- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class H shares (the "Class H Shares");
- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class I shares (the "Class I Shares"); and
- five million eight hundred and thirty-eight thousand six hundred (5,838,600) class J shares (the "Class J Shares")

each having a nominal value of one British Penny (GBP 0.01) and having their rights and obligations as set out in these articles of association.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholder(s) subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time and these articles of association.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time and these articles of association. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All shares have equal rights subject as otherwise provided in these articles of association.

5.5 The issued capital of the Company may be increased or reduced from time to time by a decision of the shareholders adopted in accordance with these articles of association and Luxembourg law and the Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the Luxembourg law.

5.6 The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of shares (a "Share Redemption") in the following order:

- The Class J Shares;
- The Class I Shares
- The Class H Shares
- The Class G Shares
- The Class F Shares
- The Class E Shares
- The Class D Shares
- The Class C Shares
- The Class B Shares
- The Class A Shares.

Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

In these articles:

"Available Amount" equals:  $(W + X + Y) - Z$  where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the interim accounts without double counting: "W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which is allocated only to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of nominal value and share premium on the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these articles of association;

"Redemption Price" equals the amount payable for each Redeemed Share of the relevant class as determined by the board of managers, provided that the total Redemption Price payable for all Redeemed Shares upon a Share Redemption must not exceed the Available Amount."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder also decides to amend article 13 of the Articles (Distributions) which shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 13. Distributions.**

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or if the Company has more than one manager, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

13.3 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of the shareholders.

13.4 The Share Premium Account may be distributed to the shareholders upon decision of the shareholders. The shareholders may decide to allocate any amount out of the Share Premium Account to the legal reserve account.

13.5 In the event that a dividend is declared in accordance with these articles of association, then the following provisions will apply in relation to that dividend unless waived by the shareholders:

a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend repre-

sentent 0.35% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. Then the holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under this article 13 a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant class of shares.

b) After the dividend set out above, all remaining income to be paid by way of dividend if any, shall be paid to the holders of Class J Shares or if the Class J Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class I Shares; or if the Class I Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class H Shares; or if the Class H Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class G Shares; or if the Class G Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class F Shares; or if the Class F Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class E Shares; or if the Class E Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class D Shares; or if the Class D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class C Shares; or if the Class C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class B Shares; or if the Class B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holder of the Class A Shares.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under this article 13.5 b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of shares."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand six hundred euros (EUR 3,600.-)

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'année deux mille treize, le dix juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sabatelli L.P., un exempted limited partnership en vertu du Exempted Limited Partnership Law (2012 Revision) des Iles Caïmans, agissant par son general partner Sabatelli Limited, ayant son siège social au Iles Caïmans, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Caïmans, ici représenté par Maître Judti Stern, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juillet 2013;

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de la société "Sabatelli 1 S.à r.l.", (ci- après, la "Société") une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.177244, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, le 13 mai 2013. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 4 juillet 2013, sous le numéro 1600, page 76766 et n'ont été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant 100% du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer les nouvelles catégories de parts sociales suivantes:

- parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");

- parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J")

chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) et ayant les mêmes droits et obligations prévus dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide par conséquent de convertir les un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales existantes en: cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie A, cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie B, cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie C, cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie D, cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie E, cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie F, cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie G, cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie H, cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie I et cent trente mille (130.000) Parts Sociales de Catégorie J.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent soixante-dix mille huit cent soixante Livres Sterling (GBP 570.860,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille Livres Sterling (GBP 13.000,-) à cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante Livres Sterling (GBP 583.860) par la création et l'émission des parts sociales suivantes, divisées comme suit:

cinq millions sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie A, cinq million sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie B, cinq millions sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie C, cinq millions sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie D, cinq millions sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie E, cinq millions sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie F, cinq millions sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie G, cinq millions sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie H, cinq millions sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie I et cinq millions sept cent huit mille six cents (5.708.600) Parts Sociales de Catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) et ayant toutes les droits et obligations tels que décrits par les Statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes (désignées collectivement comme les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en numéraire.

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant total de cinq million sept cent huit mille six cent vingt et une Livres Sterling (GBP 5.708.621,-) dont: (i) cinq cent soixante-dix mille huit cent soixante Livres Sterling (GBP 570.860,-) sont allouées au capital social de la Société et (ii) cinq million cent trente-sept mille sept cent soixante et un Livres Sterling (GBP 5.137.761,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de l'apport a été produite au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de refondre intégralement l'article 5 des Statuts (capital social), qui se lira dorénavant comme suit:

##### **" Art. 5. Capital Social.**

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante Livres Sterling (GBP 583.860,-) divisé comme suit:

- cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");

- cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
  - cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
  - cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
  - cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
  - cinq millions huit cent trente-huit mille six cents (5.838.600) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J")
- ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) associé(s), sous réserve de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre et des présents statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des apports en numéraires ou apport d'autre nature sans émettre de parts sociales ou autres titres en contrepartie des apports et peut attribuer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions sur l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) associé(s) sous réserve de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée de temps à autre et des présents statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à un apporteur.

5.4 Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux sauf disposition expresse contraire des présents statuts.

5.5 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit, de temps à autre, par une résolution des associés adoptée conformément à ces Statuts et la loi luxembourgeoise et la Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve de la loi luxembourgeoise.

5.6 Le capital social de la Société peut être réduit uniquement par rachat et annulation subséquente de toutes les parts sociales émises d'une ou plusieurs catégories de parts sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

- Les Parts Sociales de Catégorie J
- Les Parts Sociales de Catégorie I
- Les Parts Sociales de Catégorie H
- Les Parts Sociales de Catégorie G
- Les Parts Sociales de Catégorie F
- Les Parts Sociales de Catégorie E
- Les Parts Sociales de Catégorie D
- Les Parts Sociales de Catégorie C
- Les Parts Sociales de Catégorie B
- Les Parts Sociales de Catégorie A.

Au moment où le Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs des parts sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") se verront verser le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

Dans ces statuts:

"Montant Disponible" équivaut à:  $(W+X+Y) - Z$ , où W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des comptes intermédiaires sans double comptage:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société y compris les bénéfices reportés moins toutes pertes de la Société y compris les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et toute autres réserves librement distribuables de la Société autre que tous premia inclus dans Y, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission liée uniquement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant payé par voie de valeur nominale et prime d'émission sur les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toutes sommes qui doivent être placées dans ou retenues sur une réserve non-distribuable en vertu des exigences légales ou des présents statuts.

"Prix de Remboursement" est égal au montant payable pour chaque Part Sociale Rachetée de la catégorie concernée tel que déterminé par le conseil de gérance pourvu que le total du Prix de Remboursement payable pour toutes les Parts Sociales Rachetées en vertu d'un Remboursement de Part Sociale n'excèdent pas le Montant Disponible."

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide également de modifier l'article 13 des Statuts (Distributions) qui se lira désormais comme suit:

#### **" Art. 13. Distributions.**

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

13.3 Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale.

13.4 Le Compte de Prime d'Émission peut être distribué aux associés par une décision des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant du Compte Prime d'Émission à la réserve légale.

13.5 Dans le cas où un dividende est déclaré conformément à ces statuts, alors les dispositions suivantes s'appliqueront à l'égard de ce dividende, à moins que les associés n'y renoncent:

a) Tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ont le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65 % de la valeur nominale des parts sociales émises par Société.

Pour écarter tout doute, les paiements devant être réalisés en vertu de cet Article 13.5 a) doivent être réalisés sur une base pari passu entre les détenteurs des catégories de parts sociales concernées.

b) Après le dividende tel que décrit ci-dessus, le revenu devant être payé par le biais de dividende s'il existe, devra être payé aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J, ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I, ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H, ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G, ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F, ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E, ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D, ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A.

Pour écarter tout doute, les paiements à réaliser en vertu de cet Article 13.5 b) doivent l'être sur une base pari passu entre les détenteurs de catégorie de parts sociales".

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. STERN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32286. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013104539/371.

(130126232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Arle Luxco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.686.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twenty eight of June.

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Arle Luxco S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 26 June 2013, not yet published and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 6.00 p.m. by Maître Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Hervé Précigoux, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To create two thousand (2,000) new mandatory redeemable preference shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

2 To create two hundred (200) new class B ordinary shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty two thousand euro (EUR 22,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to fifty-three thousand euro (EUR 53,000.-).

4 To issue two thousand (2,000) new mandatory redeemable preference shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

5 To issue two hundred (200) new class B ordinary shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

6 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these (i) new mandatory redeemable preference shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred seventy eight thousand euro (EUR 178,000.-) and (ii) new class B ordinary shares by Arle Executive LP and to accept full payment in cash for these new shares.

7 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

8 To amend the definition of "Specific Income 1" in article 30 of the articles of incorporation of the Company.

9 To amend the definition of "Specific Income 2" in article 30 of the articles of incorporation of the Company.

10 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to create two thousand (2,000) new mandatory redeemable preference shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to create two hundred (200) new class B ordinary shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty two thousand euro (EUR 22,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to fifty-three thousand euro (EUR 53,000.-).

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue two thousand (2,000) new mandatory redeemable preference shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue two hundred (200) new class B ordinary shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

*Sixth resolution*

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new mandatory redeemable preference shares and to these new class B ordinary shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Arle Executive L.P., a limited partnership registered in Guernsey under number 1902 and having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands acting by its general partner Candover 2005 Fund (Guernsey) Limited, a company registered in Guernsey under number 43407 and having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands (the "Subscriber"),

represented by Maître Hervé Précigoux, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 June 2013, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for two thousand (2,000) new mandatory redeemable preference shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, together with the payment of share premium in a total amount of one hundred seventy-eight thousand euro (EUR 178,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The Subscriber declared to subscribe for two hundred (200) new class B ordinary shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the two thousand (2,000) new mandatory redeemable preference shares and the two hundred (200) new class B ordinary shares to the above mentioned Subscriber.

*Seventh resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at fifty-three thousand euro (EUR 53,000.-) represented by three (3) classes of shares as follows: three thousand one hundred (3,100) class A ordinary shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, all of which are fully paid up (hereinafter referred to as the "Class A Ordinary Shares"), two hundred (200) class B ordinary shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, all of which are fully paid up (hereinafter referred to as the "Class B Ordinary Shares" and together with the Class A Ordinary Shares the "Ordinary Shares") and two thousand (2,000) mandatory redeemable preference shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, all of which

are fully paid up (hereinafter referred to as the "MRPS" and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares")."

#### *Eighth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the definition of "Specific Income 1" in article 30 of the articles of incorporation of the Company. Said definition will from now on read as follows:

"«Specific Income 1» means in respect of each financial year, 99 % of the positive result of:

(i) all income (net of withholding tax, if any) derived from the Securities held by the Company, including without limitation for the avoidance of doubt, interest, redemption gains, dividends, foreign exchange gains (on principal and interest) actually realised and earned by the Company; less

(ii) all expenses allocated to these Securities such as carried forward loss allocated to these Securities, administrative expenses, but excluding non tax deductible expense for Luxembourg tax purposes, etc.; less

(iii) the Preferential Dividend."

#### *Ninth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the definition of "Specific Income 1" in article 30 of the articles of incorporation of the Company. Said definition will from now on read as follows:

"«Specific Income 2» means in respect of each financial year, 1 % of the positive result of:

(i) all income (net of withholding tax, if any) derived from the Securities held by the Company, including without limitation for the avoidance of doubt, interest, redemption gains, dividends, foreign exchange gains (on principal and interest) actually realised and earned by the Company; less

(ii) all expenses allocated to these Securities such as carried forward loss allocated to these Securities, administrative expenses, but excluding non tax deductible expense for Luxembourg tax purposes, etc.; less

(iii) the Preferential Dividend."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Arle Luxco S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 2013, pas encore publié, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Maître Marc Frantz, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Hervé Précigoux, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Création de deux mille (2.000) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables, ayant les mêmes droits et privilèges tels que prévus par les statuts.

2 Création de deux cent (200) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, ayant les mêmes droits et privilèges tels que prévus par les statuts.

3 Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante-trois mille euros (EUR 53.000,-).

4 Émission deux mille (2.000) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges tels que prévus par les statuts.

5 Émission deux cent (200) nouvelles actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges tels que prévus par les statuts.

6 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces (i) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 178.000,-) et (ii) nouvelles actions ordinaires de catégorie B par Arle Executive LP à libérer intégralement en espèces.

7 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

8 Modification de la définition de «Revenu Spécifique 1» de l'article 30 des statuts de la Société.

9 Modification de la définition de «Revenu Spécifique 2» de l'article 30 des statuts de la Société.

10 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer deux mille (2.000) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables, ayant les mêmes droits et privilèges tels que prévus par les statuts.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer deux cent (200) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, ayant les mêmes droits et privilèges tels que prévus par les statuts.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante-trois mille euros (EUR 53.000,-).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux mille (2.000) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges tels que prévus par les statuts.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux cent (200) nouvelles actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges tels que prévus par les statuts.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables et de ces nouvelles actions ordinaires de catégorie B.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Arle Executive L.P., un limited partnership immatriculé à Guernsey sous le numéro 1902 et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Iles de la Manche agissant par son commandité (generalpartner) Candover 2005 Fund (Guernsey) Limited, une société immatriculée à Guernsey sous le numéro 43407 et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Iles de la Manche (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Hervé Précigoux, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2013 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux mille (2.000) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 178.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cent (200) nouvelles actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux mille (2.000) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables et les deux cent (200) nouvelles actions ordinaires de catégorie B au Souscripteur indiqué ci-dessus.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-trois mille euros (EUR 53.000,-) représenté par trois (3) catégories d'actions de la manière suivante: trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées (ci-après les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), deux cent (200) actions ordinaires de catégorie B, ayant une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées (ci-après les «Actions Ordinaires de Catégorie B») et deux mille (2.000) actions privilégiées obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées (ci-après les «APOR») et ensemble avec les Actions Ordinaires les «Actions»)."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la définition de «Revenu Spécifique 1» de l'article 30 des statuts de la Société. Ladite définition sera dorénavant rédigée comme suit:

««Revenu Spécifique 1» signifie, concernant chaque exercice social 99 % du résultat positif de:

(i) tout revenu (après déduction d'un éventuel impôt à la source) obtenu à partir des Valeurs Mobilières détenues par la Société, y compris, sans limitation et pour éviter tout doute, les intérêts, les profits de rachat, les dividendes, les profits de change (sur principal ou intérêts) effectivement réalisés et perçu par la Société; moins

(ii) toutes dépenses affectées à ces Valeurs Mobilières tel que les pertes reportées allouées à ces Valeurs Mobilières, dépenses administratives, mais excluant les dépenses non déductibles fiscalement à des fins fiscales luxembourgeoises, etc. moins

(iii) le Dividende Préférentiel.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la définition de «Revenu Spécifique 2» de l'article 30 des statuts de la Société. Ladite définition sera dorénavant rédigée comme suit:

««Revenu Spécifique 2» signifie, concernant chaque exercice social 1 % du résultat positif de:

(i) tout revenu (après déduction d'un éventuel impôt à la source) obtenu à partir des Valeurs Mobilières détenues par la Société, y compris, sans limitation et pour éviter tout doute, les intérêts, les profits de rachat, les dividendes, les profits de change (sur principal ou intérêts) effectivement réalisés et perçu par la Société; moins

(ii) toutes dépenses affectées à ces Valeurs Mobilières tel que les pertes reportées allouées à ces Valeurs Mobilières, dépenses administratives, mais excluant les dépenses non déductibles fiscalement à des fins fiscales luxembourgeoises, etc.; moins

(iii) le Dividende Préférentiel.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Bertomeu-Savalle, H. Précigoux, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1176. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104773/268.

(130127531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

## **WJ Bron S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 40, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 178.874.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Josée WEYDERT, avocate, née le 20 juin 1969 à Luxembourg, demeurant au 5, rue Marguerite Thomas-Clement, L-2617 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilités limitée et leurs lois modificative et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant à l'étranger qu'au Grand-Duché de Luxembourg. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objets social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité commerciale ou une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de WJ Bron S.à r.l..

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par le ou les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 13.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 16.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre V. Disposition Générale**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Josée WEYDERT, précité.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'unique associé reconnaît.

*Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Josée WEYDERT, avocate, née le 20 juin 1969 à Luxembourg, demeurant au 5, rue Marguerite Thomas-Clement, L-2617 Luxembourg.

2. La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique.

3. Le siège social de la société est fixé au 40, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Weydert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2013. LAC/2013/32808. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104714/115.

(130126735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**APN Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.586.

---

La nouvelle adresse de The Trust Company Limited, associé, est la suivante:

Level 15,20 Bond Street

Sydney NSW 2001

Australie

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013101166/13.

(130122720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.044.

---

*Extrait des résolutions prises par de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société le 17 juin 2013*

1. L'Assemblée a décidé de renommer la société à responsabilité Deloitte Audit, dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2014 pour approuver les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013100883/17.

(130122325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---